

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-53/2023**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Objet : Attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents** : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER

**Absents, excusés** : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Jérôme GUILLOUD

**Procurations** : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN, Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023,

Vu les demandes de subventions reçues en mairie à ce jour de la part du Comité des Fêtes, de la Gym volontaire et du Club de la Savasse,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 1 abstention et moins 4 membres, Pierre COLOMB, Ghislaine BARTHELON, Pierre FERRIER et Sébastien RUAZ ne prennent pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)**

**FIXE** le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2023 comme suit :

- Gym volontaire : 359 €
- Club de la Savasse : 250 €
- Comité des fêtes : 500 €

Soit pour un total de 1 109 €.

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits sur le budget

**AUTORISE** le Maire à verser les subventions susmentionnées avant le 31 décembre 2023

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 6 décembre 2023**

**Le Maire  
Pierre COLOMB**

